

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

- 1.1 Les deux parties concluant ce mémoire d'entente (ME) (désignées de "parties" dans le présent PE), sont : pour le Canada, l'Agence spatiale canadienne (l'ASC), et pour les États-Unis la National Aeronautics and Space Administration (la NASA) et la National Oceanic and Atmospheric Administration (la NOAA) du Department of Commerce.
- 1.2 Au cours de la dernière décennie, chaque partie a participé à diverses missions concernant des satellites, qui ont démontré la valeur des satellites orbitaux autonomes à évolutions circumpolaires dans la télédétection de données décrivant la surface terrestre et la troposphère. Notamment, le radar à ouverture synthétique de la mission SEASAT a pu établir les besoins en matière de technologie des micro-ondes et de performance pour déterminer l'utilisation du sol, l'observation des nappes de glace maritime, ainsi que pour l'océanographie et la cartographie géologique. Forts de cette expérience, on a conçu le projet RADARSAT (désigné le "projet" dans ce ME) comme une mission de télédétection avancée avec un grand éventail d'objectifs.
- 1.3 Les deux parties au présent ME contribuent de diverses façons à la réalisation du projet, selon leurs compétences techniques et les mandats de leurs agences. En conséquence de ces mandats divergents, les raisons pour appuyer le projet varient et, par conséquent, l'insistence accordée à chacun des objectifs qui figurent à l'article 4 de ce ME varient également d'une partie à l'autre. Ainsi, la nécessité première pour l'ASC est d'obtenir des données dont elle se servira à des fins pré-opérationnelles, dans le cadre d'un programme qui suppose la participation des provinces canadiennes qui ont choisi de contribuer aux coûts du projet. En ce qui concerne les États-Unis, la nécessité première pour la NASA est d'obtenir des données expérimentales pour appuyer ses propres efforts de démonstration en termes de recherche et d'exploitation expérimentale sur le globe terrestre, ainsi que ceux d'autres ministères et organismes du gouvernement américain. Quant à la NOAA, ses intérêts fondamentaux l'obligent à garantir l'accès de ces données aux utilisateurs américains des secteurs public et privé et de promouvoir leur utilisation universelle conformément aux lois américaines.